



# Prendre en compte la transition énergétique pour l'aménagement



## PRÉSENTER LES ENJEUX DE LA COMMUNE

Le rapport de présentation peut comprendre :

- Un profil climatique de la commune avec les principales données météorologiques avec notamment l'ensoleillement
- Un profil énergétique de la commune en terme de consommation et production d'énergie (sources : OREGES, PCAET)
- Une carte des hauteurs de bâtiments qui permettra d'analyser les masques solaires des bâtiments entre eux.
- Un repérage des masques solaires naturels les plus importants
- Une carte des réseaux d'énergie actuels et en projet
- La réalisation d'une étude paysagère partagée à l'échelle de la ou des intercommunalités concernées par l'impact paysager de projet d'implantation d'éoliennes impactant visuellement les éléments remarquables du paysage dont notamment les lignes de crête, les pentes et rebords de massifs
- Un recensement des sites déjà anthropisés (délaissés, sols pollués, toitures, parking, anciennes carrières, décharges...) pour lesquels les projets d'infrastructures énergétiques sont privilégiés dans le but de ne pas affecter la qualité des paysages naturels et agricoles
- La justification d'une réflexion à l'échelle intercommunale des projets d'infrastructures énergétiques afin de valoriser les choix des sites les plus pertinents.



Lorsqu'un PCAET existe, les dispositions de ce document s'appliquent.



## AFFIRMER DANS LE PADD L'OBJECTIF DE LA COMMUNE

La réduction des consommations énergétiques et la promotion des énergies renouvelables est un objectif que la commune peut affirmer dans le PADD.

Le PADD peut comprendre de grandes orientations en matière de réseaux d'énergie.



## ADAPTER LES RÈGLES DU PLU

Plusieurs outils du règlement des documents d'urbanisme peuvent contribuer à la réduction des consommations énergétiques, la promotion des énergies renouvelables sur la commune.

- Des règles de hauteurs qui limitent les effets de masques de bâtiments sur d'autres.
- Des règles de raccordement au réseau de chaleur urbain si celui-ci est classé.

- Des règles imposant une production minimale d'énergie renouvelable.
- En termes de zonage, le classement des sites non bâtis mais déjà anthropisés (délaissés, sols pollués, toitures, parking, anciennes carrières, décharges...) permettant les projets d'infrastructures énergétiques
- Des prescriptions renforcées (renforcement des structures des toitures de bâtiments industriels ou commerciaux pour rendre possible l'installation de futurs panneaux photovoltaïques par ex)
- Le choix des zones peut utilement prendre en compte la desserte par des réseaux d'énergie ou de chaleur
- Favorise prioritairement le développement du solaire ou du photovoltaïque et éolien sur bâtiments ou sur parkings, plutôt qu'au sol, sous réserve de garantir la bonne intégration paysagère et architecturale.
- En cas de projet de chaufferie bois, le règlement de la zone concernée ne devra pas interdire ce type d'installation.



## POUR ALLER PLUS LOIN

- Une analyse aérienne de thermographie des bâtiments peuvent aider à sensibiliser les habitants et acteurs économiques à l'importance de l'isolation des bâtiments.
- Le règlement peut comprendre une annexe décrivant les points de vigilance quant à l'intégration harmonieuse des panneaux solaires dans les bâtiments.
- La commune et/ou l'EPCI s'il porte un PCAET peuvent proposer un cahier de recommandations à destination des constructeurs présentant de bonnes pratiques en matière de conception, d'orientation des bâtiments à usage d'habitations, d'équipements ou d'activité économique.
- Une réflexion sur un chauffage à base d'énergie renouvelable (chaufferie bois, géothermie...) est opportune pour les projets d'envergure d'habitat, de zones d'activité.
- La collectivité peut classer un réseau de chaleur ou de froid existant ou en projet public ou privé. Ce classement permet d'imposer le raccordement des bâtiments construits ou en rénovation dans des zones dites de développement prioritaire.

Le Plan Climat Air Energie Territorial de  
Valence Romans Agglo



[www.valenceromansagglo.fr](http://www.valenceromansagglo.fr)

Le Plan Climat Air Energie Territorial en cours  
d'élaboration de ARCHE agglo



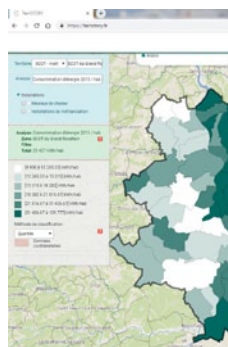
[www.archegglo.fr](http://www.archegglo.fr)

Le Vademecum du PCAET de Valence Romans  
Agglo



[www.valenceromansagglo.fr](http://www.valenceromansagglo.fr)

L'outil Terristory de l'Agence Régionale de  
l'Energie et de l'Environnement en AURA



<https://territory.fr/>